



PME & REGIONS

innovateurs

L'AP-HP valide les tests cardio-vasculaires rapides de Magnisense



DR

LE PARTENARIAT MAGNISENSE

Date de création : 2008
Directrice générale :
Lyse Santoro
Levée de fonds totale :
12 millions d'euros
Effectif : 13 personnes
Secteur : cardio-vasculaire

Chantal Houzelle
chouzelle@lesechos.fr

Pour accélérer la prise en charge des victimes d'un infarctus du myocarde, l'AP-HP a choisi d'expérimenter les tests de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires de Magnisense. Dans le cadre de ce partenariat, la société collabore avec l'équipe du professeur Alexandre Mebazaa et du docteur Etienne Gayat, au département d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Lariboisière à Paris. « *La signature de cet accord majeur valide notre*

technologie de rupture et sécurise la qualité de développement de nos tests propriétaires, que nous commercialiserons en direct en France dès 2015 », précise Lyse Santoro, directrice générale de Magnisense. Cette normalienne agrégée en biologie et docteur en immunologie, qui a fait ses armes chez bioMérieux et Ipsen, fut aussi conseillère technique en innovation de l'ancienne ministre de la Recherche Claudie Haigneré. « *Nos tests, qui se composent d'un lecteur et de consommables, réduisent le délai du diagnostic d'un infarctus, par exemple, de quatre heures à quinze minutes, d'où des risques amoindris de séquelles pour les patients et une économie de coût pour la santé publique* », assure-t-elle. Protégée par 20 brevets, la technologie MIAtek, qui utilise des nanoparticules magnétiques, est l'invention du physicien Petr Nikitin, membre de la Russian Academy of Sciences, devenu administrateur de Magnisense. C'est un investisseur, Jean-Marie Billiotte, qui a repéré cette technologie et déposé le brevet Princeps à la création de la société parisienne en 2008, sa R&D étant basée à Dardilly. Aujourd'hui, ses deux principaux actionnaires sont Jean-Patrick Voisin, dirigeant de Concorde Capital, et Daniel Bernard, président du fonds Provestis. ■

